



1188 Gimel, le 18 août 2014

CONSEIL COMMUNAL

GIMEL

RAPPORT

Sur le préavis municipal No. 03-2014
présenté au Conseil Communal
en sa séance du 2 septembre 2014

Bâtiment Multifonctions – Crédit de construction

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission des finances, composée de Messieurs :

CORREVON Pierre-Yves, Président
BUSSARD Alain
MESSIEUX Cyril
DIEPERINK Edgar, Rapporteur

s'est réunie le :

Le 18 août 2014 pour l'étude du préavis municipal et pour l'élaboration du présent rapport.

Gimel, centre local, se doit de répondre aux besoins de sa population et de ses sociétés. Ce projet correspond à ces nécessités.

La commission rappelle que le conseil communal s'est déjà engagé à hauteur de Fr. 170'000.- pour le crédit d'étude de ce projet lors sa séance du 24 septembre 2013.

L'augmentation de Fr. 185'000 correspond à une demande de l'ARASMAC pour la création de 12 places supplémentaires. Les charges annuelles estimées à Fr. 72'775.- pourront être absorbées par le budget d'exploitation.

Nous relevons que ce projet est inscrit dans le plan des dépenses d'investissements actuel.

En conclusion, compte tenu de ce qui précède, la commission unanime demande au conseil d'accepter le préavis municipal No. 03-2014 sur le Bâtiment Multifonctions – Crédit de construction tel que présenté et :

- a. D'autoriser la Municipalité à entreprendre la réalisation et la construction d'un bâtiment multifonctions tel que décrit dans le préavis après mise à l'enquête publique
- b. D'allouer un crédit de Fr. 2'585'000.- pour exécuter ces travaux
- c. De financer ce crédit par un emprunt de Fr. 2'585'000.- aux meilleures conditions actuelles du marché
- d. D'amortir ces travaux sur une période de 30 ans
- e. De prendre acte que ces travaux entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires d'un montant estimé à Fr. 72'775.-

Le Président

Le Rapporteur



Les membres